



Grenoble, le jeudi 27 novembre 2025

Communiqué de Presse

L'adhésion de la communauté de communes du Massif du Vercors au SMMAG Une nouvelle avancée pour les mobilités du quotidien au service des habitants

Ce jeudi 27 novembre 2025, lors du Comité Syndical du SMMAG, les élus ont voté à l'unanimité, l'arrivée de la communauté de communes du Massif du Vercors au SMMAG. La communauté de communes du Massif du Vercors avait, quant à elle, lors de son conseil communautaire du 21 novembre dernier, sollicité l'adhésion au SMMAG.

Après Le Grésivaudan et Le Pays Voironnais en 2020, cette nouvelle étape atteste de la qualité du travail mené par le SMMAG pour offrir aux habitants du territoire de nouvelles offres de mobilités construites en étroite coopération.

Pour **Franck GIRARD**, Président de la communauté de communes du Massif du Vercors :

« Cette première étape a démontré la capacité d'agir de la CCMV sur les questions de mobilité, dans un périmètre défini avec des résultats positifs. Mais cette politique publique de mobilité ne peut plus s'exercer sur un périmètre ne reflétant pas la réalité des mobilités ».

Pierre WEICK, vice-président en charge des mobilités à la communauté de communes du Massif du Vercors, précise :

« En décidant de rejoindre le SMMAG, la CCMV souhaite élargir la réflexion à l'échelle du bassin de mobilité et pérenniser le service de co-voiturage mis en place avec le SMMAG.

Grâce à ce travail partenarial, de nouvelles synergies et services de mobilité pourront être étudiés, expérimentés et continuer de s'adapter aux besoins croissants et diversifiés du Vercors.

C'est une nouvelle étape pour notre institution qui pourra ainsi mieux aux besoins et attentes des habitants ».

Sylvain LAVAL, Président du SMMAG, s'est félicité :

« de l'arrivée de ce nouveau partenaire, de cette nouvelle intercommunalité aux côtés des trois autres déjà présentes. Le SMMAG : c'est aujourd'hui 129 communes et 652 000 habitants.

S'affranchir des barrières administratives est devenu une indispensable nécessité en matière de mobilités : les limites administratives ont de moins en moins de sens ! Les bassins de vie des habitants du territoire, quels que soient leurs âges, leurs professions, leurs phases et rythmes de vie, ne se limitent pas à leur lieu d'habitation.

S'il s'agit d'une nouvelle étape pour la communauté de communes du Massif du Vercors, il s'agit également d'une nouvelle étape pour le SMMAG. C'est aussi un moment historique qui est aujourd'hui rendu possible par le fait que le Syndicat est une institution ouverte ce qui lui permet d'avoir beaucoup de souplesse et d'agilité dans son organisation favorisant un processus permanent d'interactions entre les territoires.

Il est aussi à noter que les relations en matière de mobilités existaient déjà entre la CCMV et le SMMAG puisque depuis 2022, ces deux institutions s'étaient rapprochées par la structuration d'un service de co-voiturage. En effet, plus de 2 100 trajets de pendulaires sont recensés quotidiennement sur une population de 12 000 habitants dont 5 500 sont actifs. Et il faut compter plus de 6 000 trajets par jour entre les habitants du Vercors et ceux passant par la Métropole. Par ailleurs, des expérimentations ont été également testées sur les vélos à assistance électrique.

L'ambition partagée, dans un premier temps, est de créer un cadre de réflexion pour aller vers le renforcement de toutes les possibilités d'offres de mobilités en utilisant l'expertise et l'innovation du SMMAG par rapport aux besoins des habitants de ce grand territoire.

CONTACT PRESSE

anthony.demanas@smmag.fr / 04 85 59 91 35 – 06 72 21 76 95

Carte



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

